

# 9<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL VIENNE & GLANE 27 et 29 OCTOBRE 2011

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

## PROGRAMME - HORAIRES

- **Parution du règlement** : Vendredi 16 septembre 2011
- **Ouverture des engagements** : Vendredi 16 septembre 2011
- **Clôture des engagements** : Lundi 17 octobre 2011 à Minuit
- **Road book** disponible sur le parking du CARREFOUR St JUNIEN le vendredi 28 octobre et Samedi 29 octobre 2011
- **Reconnaitances autorisées (art 6.2)** le vendredi 28 de 15h à 19h et samedi 29 octobre 2011 de 7 h 00 à 11 h 30 contrôle
- **Vérification des documents et des voitures** : les Vérification Administratives et techniques auront lieu sur le parking du Supermarché CARREFOUR de Saint-Junien, rue Nelson Mandela le vendredi 28 octobre 2011 de 14h à 19h et le samedi 29 octobre 2011 de 7 h 30 à 11 h
- **Heure de mise en place du parc de départ** : vendredi 28 octobre 2011 à partir de 14h30 à 19 h et le samedi 29 octobre de 8 h à 11 h 10
- **1<sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs** : samedi 29 octobre 2011 à 10 h15 au parking CARREFOUR, le PC course et collège à l' hôtel de « La Glane » Oradour sur glane
- **Publication des équipages admis et ordre de départ** : samedi 29 octobre 2011 à 11 h 30
- **Briefing des pilotes** : parking du magasin CARREFOUR, le briefing des pilotes sera ECRIT, il sera remis à chaque équipage aux vérifications administratives.
- **Départ** du parking de l'hypermarché CARREFOUR, le samedi 29 octobre 2011 à 13 h 30
- **Publication des résultats partiels** : samedi 29 octobre 2011 au Parc de regroupement de CARREFOUR après les premières spéciales
- **Arrivée parc fermé Oradour sur glane** le samedi 29 octobre 2011 à partir de 20 h 00
- **Vérification finale** : Gge Morichon 75, av H Barbusse- 87200 St Junien Tél 05 55 02 66 10
- **Publication des résultats du rallye** : samedi 29 octobre 2011 au Parc Fermé Oradour sur glane une demi-heure après l'arrivée de la dernière voiture
- **Remise des prix** : samedi 29 octobre 2011 à 22 h 30 Salle des fêtes Oradour sur glane
- **NOTA** : Le directeur de course se réserve le droit de modifier les horaires pour raison de sécurité et approuvé par les membres du collège.  
Fin du meeting le 29 octobre 2011 à 24 heures

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile TERRE DE SAINT JUNIEN organise en qualité d'Organisateur Administratif et Technique le 9<sup>ème</sup> **RALLYE REGIONAL VIENNE ET GLANE**.  
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation du Comité Régional LIMOUSIN n°1110 et de la FFSA numéro R 386 en date du 13 septembre 2011

### **Comité d'Organisation**

Président : LUC BEAL  
Tous les Membres de l'ASA TERRE DE SAINT JUNIEN  
Secrétariat du Rallye : Luc BEAL – Emmons 16420 BRIGUEUIL  
Téléphone : 05 45 71 06 89  
Fax : 05 24 84 06 89

Permanence du Rallye : **P.C. à la salle Hôtel de « La Glane » Place de l'HÔTEL DE VILLE**  
**87520 ORADOUR SUR GLANE** Tél **05-55-03-10-43**  
 Lieu, date, horaire : Samedi 29 octobre 2011 de 12 H 00 à 23 H

### **Organisateur technique**

Nom : **ASA Terre de St Junien**

Adresse : « Emmons » 16420 BRIGUEUIL

#### **1.1P. OFFICIELS**

Commissaires Sportifs	H MILLET LAGE	Président	N°	8505
	X VAUCIEUX		N°	3 2991
	C PERRIN		N°	10220
	G CHABERNAUD	auditeur	N°	
Directeur de Course :	F DUCROCQ		N°	19309
Directeur de Course Adjoint :	J POINOT	(PC)	N°	5558
	C RAINAUD	(PC)	N°	1615 0
	N GOUGEON	(ES)	N°	9709
	B LORIOU	(ES)	N°	7078
	O DELARUE	(ES)	N°	428 2
	M DELARUE	(ES)	N°	163999
Médecin Chef :	Dr CUEUILLE		N°	153646
Commissaires Techniques :	P GROS	(resp)	N°	35156
	C DAURAT		N°	1 11570
	JC DUSSOUBS		N°	16707 6
	S VERRON		N°	46757
Coordinateur sécurité	G TEXIER		N°	18160
Chargés des relations (CS) : avec les concurrents	J.L BAVOIX	(resp)	N°	14659
	J COUTURIER		N°	
Chargés des relations avec la presse :	A MACEDO		N°	19 7093
Classements	S RIBIERE		N°	17315
	M MEYER		N°	2979
	D MITRAC		N°	6151
Juge de faits :	A. BONNAUD		N°	8481
	J REJAUD		N°	

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont considérés réglementairement comme Juges de Faits.

**Commissaires de route** avec la participation des commissaires de l'ASA TERRE DE SAINT JUNIEN, du Comité Régional Limousin et des Comités Régionaux limitrophes.

#### **Tableau d'affichage officiel**

Pendant toute la durée du rallye : Parc de Regroupement de CARREFOUR et Parc Fermé Final d'Oradour sur glane

#### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le rallye **VIENNE ET GLANE** compte pour la coupe de France des Rallyes 2012 et le championnat du CRSA Limousin

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les **vérifications administratives et techniques** qui auront lieu le 28 et 29 octobre 2011  
**Les vérifications finales** seront effectuées : Garage MORICHON et Fils 75, avenue H. Barbusse 87200 St JUNIEN Prix de la main d'œuvre / 45€ TTC l'heure

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA des Rallyes

## ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 9<sup>ème</sup> rallye **VIENNE et GLANE** doit adresser à :  
Mr J.P. MANCINELLI 33 rue des Saignes 87410 LE PALAIS SUR VIENNE tel 05.55.35.33.29  
( cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avec le règlement, avant le : **lundi 17 OCTOBRE 2011**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **100** voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés : **245 € avant le 15/10 sinon 285€**  
▪ sans la publicité facultative des organisateurs **engagement x2**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Le stationnement et l'assistance des voitures sont **strictement interdits** en dehors des zones autorisées indiquées au carnet d'itinéraire.

#### 4.3.2.3 - Zone d'assistance au circuit « ville de SAINT JUNIEN »

Dans cette zone, les concurrents doivent obligatoirement :

- tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

**La bonne observation de ces obligations sera contrôlée par les juges de faits.**

#### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le **RALLYE VIENNE ET GLANE** représente un parcours de 109.200km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 41.400 km.

Les épreuves spéciales sont : **JAVERDAT ( 7.500 )** 3 fois

**ORADOUR ( 6.300 )** 3 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P. Les reconnaissances sont autorisées le** vendredi 28 octobre de 15h à 19h  
samedi 29 octobre de 7 h30 à 11 h30

**3 passages** maximum par ES.

**Les reconnaissances seront contrôlées par des officiels**

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : combinaison blanche
- Chef de poste : badge avec indication chef de poste

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA des Rallyes.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA des Rallyes.

## ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le 29 octobre à partir de 22 h 30 à la **salle des fêtes d' ORADOUR SUR GLANE**

Les prix se répartissent comme suit selon le classement général final. Seuls les prix « scratch » sont cumulables. Prix groupe et classe non cumulables.

Coupes pour chaque équipage classé (présents)  
5 Coupes pour les Commissaires et Cibistes (présents)

### Classement Équipage Féminin

1<sup>er</sup> Equipage féminin 50% de l'engagement  
(si + de 3 partantes)

### Classement Groupe

1<sup>er</sup> groupe 220€ si 5 partants ou plus  
110€ si moins de 5 partants  
2<sup>ème</sup> groupe 150€ si plus de 5 partants

### Classement Général

1<sup>er</sup> scratch 350 € et un eng. gratuit l'an. suiv.  
2<sup>ème</sup> scratch 250 €  
3<sup>ème</sup> scratch 200 €  
4<sup>ème</sup> scratch 180 €

### Classement Classe

1<sup>er</sup> classe Montant de l'engagement payé si plus  
de 5 partants ½ de l'eng. payé si moins de 5 partants  
2<sup>ème</sup> classe 130€ si plus de 5 partants  
3<sup>ème</sup> classe 80€ si plus de 5 partants